



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 mars 2019 à 18h30 heures,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l’Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
7	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
11	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
12	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
13	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
14	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DJ MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d’Elisabeth ASSIER
29	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
30	MERY	T	Eudes BOUVIER	
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
32	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
33	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
40	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

21 communes présentes



Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
CHANAZ
DRUMETTAZ-CLARAFOND
GRESY-SUR-AIX
ENTRELACS
LE BOURGET DU LAC
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES EN CHAUTAGNE
VIONS

Christèle ANCIAUX
Jean-Claude CAGNON
Aurore MARGAILLAN
Yves HUSSON
Nicolas JACQUIER
Elisabeth ASSIER
Henri GARNIER
Pierre HOCHARD
Sylvie L'HEVEDER
Denise de MARCH
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Véronique MERMOUD
Olivier VERDENAL
Françoise GRAVIER
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Alicia CHARDON
Eline QUAY-THEVENON

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Directrice du pôle Aménagement
Directeur financier
Pilote de la performance
Responsable Communication et Relations publiques
Responsable juridique/Assemblées
Contrôleuse de gestion
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 mars 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents, et 51 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 22 Année : 2019

Exécutoire le : 13 MARS 2019

Affichée le : 13 MARS 2019

Visée le : 13 MARS 2019

INTERCOMMUNALITE

Réalisation d'un carrefour giratoire sur le croisement de la route des Bauges et de la RD 1201 sur la commune de Grésy-sur-Aix – Déclaration d'intérêt communautaire

Monsieur le Président rappelle que par délibérations en date du 14 décembre 2017 et du 28 novembre 2018, le Conseil communautaire de Grand Lac a procédé à la définition des actions d'intérêt communautaire, permettant ainsi leur exercice par Grand Lac.

Pour rappel, avaient été déclarées d'intérêt communautaire, au titre de la voirie, les voiries internes des zones d'activité économique dédiées aux activités économiques et leurs liaisons d'accès dédiées, les voiries publiques non départementales du plateau du Revard, la voirie desservant le centre intermodal d'Aix-les-Bains ainsi que la Promenade du Lac.

Projet de réalisation d'un carrefour giratoire sur le croisement de la route des Bauges et de la RD 1201 sur la commune de Grésy-sur-Aix :

Monsieur le Président rappelle que le secteur de Pontpierre situé à l'est de la RD 1201 sur la commune de Grésy-sur-Aix, à la sortie Nord d'Aix les Bains, est classé au PLU en zones AUE et UE. Le tènement concerné, d'une superficie totale d'environ 4 ha fait l'objet, depuis plusieurs années, d'un projet d'aménagement d'un Parc d'Activités Economiques dit de "Pontpierre".

Il précise que pour obtenir les différentes autorisations administratives et réglementaires pour la desserte de cet espace, il est indispensable de créer un véritable accès sécurisé. En effet, le carrefour "tourne à gauche" actuel, dit de "la déchèterie", n'est pas compatible avec l'évolution potentielle du trafic.

Parallèlement, le CHMS (Centre Hospitalier Métropole Savoie) a fait connaître à l'automne 2018 son souhait de rénover et de transférer ses équipements et établissements de santé aixois. Des échanges avec les collectivités concernées ont permis d'engager des études pour une implantation sur le site de Pontpierre, sur les parcelles situées à l'ouest de la RD 1201 dont la superficie totale est d'environ 11 ha.

Sur ce tènement enfin, est implantée la caserne du SDIS, qui nécessite depuis plusieurs années une rénovation importante compte tenu de son état de dégradation avancé. Une étude de réhabilitation engagée en 2016 fait ressortir plusieurs scénarios de rénovation ou de reconstruction pour des coûts respectifs de 6 M€ et 8,5 M€. Les premières esquisses du programme hospitalier mettent en évidence, pour des raisons fonctionnelles et organisationnelles, la nécessité de transférer et de construire une nouvelle caserne sur le terrain situé entre le Sierroz et la RD 1201.

Ces évolutions lourdes contraignent à envisager une reconfiguration de la desserte de ces sites.

Proposition de déclaration d'intérêt communautaire :

Pour répondre aux prescriptions du Département, gestionnaire de la voirie, une étude propose la transformation du carrefour à feux existant à l'intersection avec la route des Bauges en un giratoire à partir duquel, une nouvelle voie de desserte serait créée et s'engagerait à l'est du garage automobile (anciennement Peugeot).

Cet aménagement présenterait l'avantage d'améliorer la sécurité, de fluidifier le trafic d'un secteur très circulé notamment avec la proximité de l'échangeur Aix Nord. Il permettrait également de créer une desserte indispensable à deux programmes immobiliers, l'un de bureaux et de commerces déjà en cours de travaux et l'autre de logements sociaux (l'opérateur étant l'OPAC).

Il est proposé de déclarer d'intérêt communautaire, au titre de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie », l'opération consistant en la réalisation d'un carrefour giratoire sur le croisement de la route des Bauges et de la RD 1201 sur la commune de Grésy-sur-Aix, afin que Grand Lac en soit maître d'ouvrage.

Les plans sont annexés à la présente délibération.

Il est rappelé que ce projet a été présenté au Bureau du 6 février 2019.

Il est également rappelé que l'article L. 5216-5 du CGCT prévoit que « lorsque l'exercice des compétences de la communauté d'agglomération est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers ».

Financement du giratoire :

Pour information, le coût estimatif de l'opération (ingénierie et travaux) est estimé à un montant de 798 333.33 € HT (958 000 € TTC). Les contributions suivantes sont attendues pour cette opération :

- Au titre de l'enfouissement des réseaux aériens : 96 000 € NET du SDES ;
- Au titre de l'aménagement de routes départementales : 203 500 € NET du département de la Savoie (37 % de la dépense VRD).

Le solde de financement à charge de Grand Lac serait ainsi de 658 500.00 € TTC (548 750.00 € hors FCTVA).

La réalisation de ce rond-point n'est pas inscrite au PPI de Grand Lac. Afin de l'intégrer sans modifier l'enveloppe globale du PPI, il est proposé de redéployer des crédits fléchés sur la liaison des Combaruches. En effet, cette liaison est inscrite au PPI pour un montant de 1 711 000 €. Or le financement de Grand Lac ne sera que de 550 000 €, soit 1 161 000 € de disponibles.

Financement des voies de desserte :

Au titre de l'aménagement d'un accès à la ZAE de Pontpierre, Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE) prendra en charge la création de la voirie de desserte pour un montant de 967 500.00 € TTC (806 250.00 € HT).

Ce carrefour giratoire permettra également la création d'une nouvelle voirie pour la desserte de 2 programmes immobiliers. Cette voie, réalisée par le promoteur, est estimée à 120 000 € TTC avec une participation de 70 000 € TTC de la commune de Grésy-sur-Aix qui l'intégrera dans son domaine public.


Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

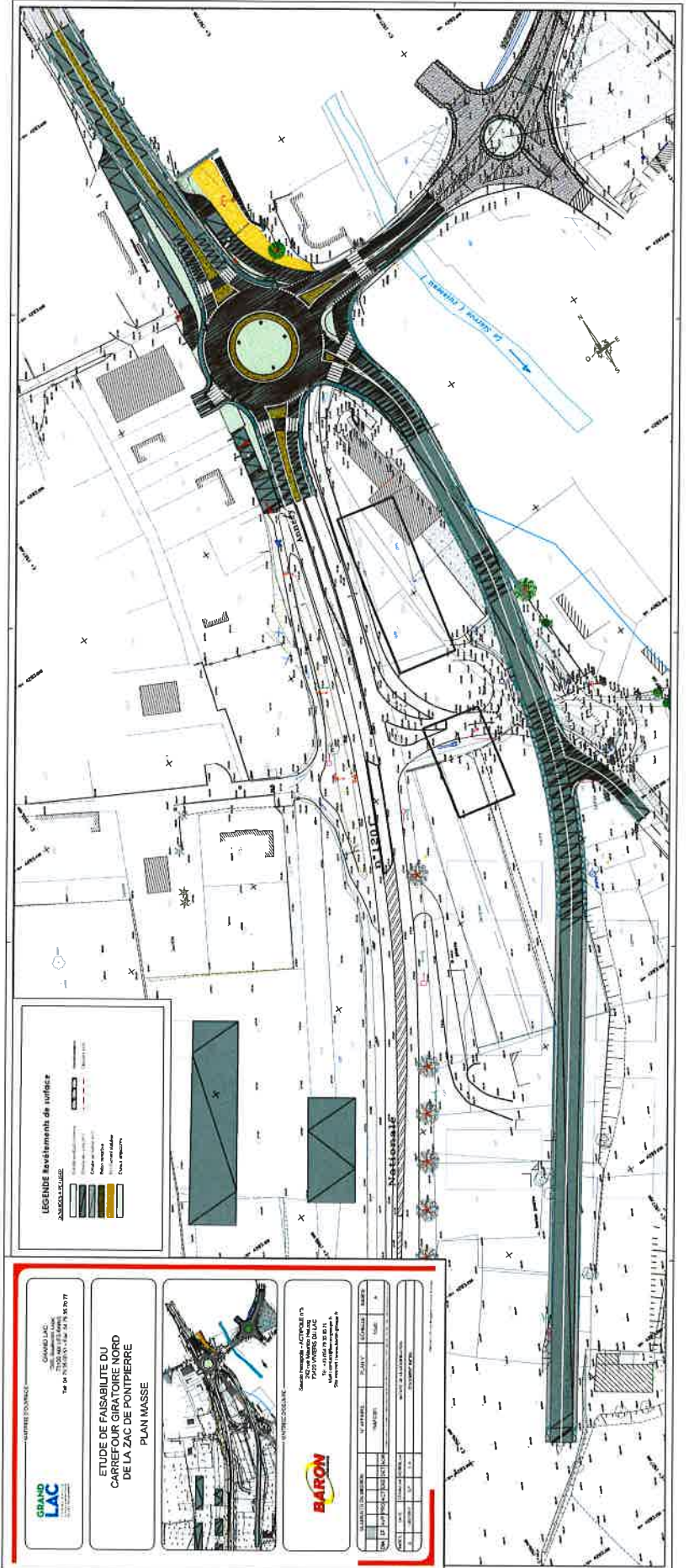
- APPROUVE le présent rapport,
- DECLARE d'intérêt communautaire l'opération précitée, à savoir la réalisation d'un carrefour giratoire sur le croisement de la route des Bauges et de la RD 1201 sur la commune de Grésy-sur-Aix.

Aix-les-Bains, le 14 mars 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





LEGENDE Revestiments de surface

ASPHALTE

- Asphalte standard
- Asphalte avec gravier
- Asphalte avec cailloux
- Asphalte avec galets
- Asphalte avec pierres
- Asphalte avec blocs

CONCRETE

- Concrète standard
- Concrète avec gravier
- Concrète avec cailloux
- Concrète avec galets
- Concrète avec pierres
- Concrète avec blocs

GRAND LAC
 2700, rue de la Vallée
 St-Jovite, QC J0V 1S0
 Tél. 458-2211

**ETUDE DE FASIBILITE DU
 CARREFOUR GIRATOIRE NORD
 DE LA SAC DE PONTPIERRE
 PLAN MASSE**



BARON
 200, rue de la Vallée
 St-Jovite, QC J0V 1S0
 Tél. 458-2211

PROJET	CLIENT	DATE	ETAT
ETUDE DE FASIBILITE DU CARREFOUR GIRATOIRE NORD DE LA SAC DE PONTPIERRE	GRAND LAC	2011	PRELIMINAIRE
PROJETANT	PROJETE	DATE	ETAT
BARON	GRAND LAC	2011	PRELIMINAIRE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Réalisation d'un carrefour giratoire sur le croisement de la route des Bauges et de la RD 1201 sur la commune de Grésy-sur-Aix - Déclaration d'intérêt communautaire

Date de transmission de l'acte : 18/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 18/03/2019

Numéro de l'acte : d2780 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190314-d2780-DE

Date de décision : 14/03/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalité

5.7.1. Cadre institutionnel: création, modifications statutaires, définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, transformations, fusion, dissolution